



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27 Mars 2017

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°04/2017-08

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

DELIBERATION N°04/2017-08
AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU
SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu l'instruction comptable M14 auquel est soumis le budget principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal M14,

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 147 759,30 euros :

	<i>en euros</i>
Résultat de fonctionnement	165 515,83
Déficit d'investissement	-16 171,31
Reste à réaliser 2016	-1 585,22
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>17 756,53</i>
Excédent de fonctionnement	147 759,30

En outre, il est proposé d'affecter une dotation complémentaire à la section d'investissement de 29 000 euros.

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont le **besoin de financement global pour 2016** est de **46 756,53 euros**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement global de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **118 759,30 euros**.

Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	46 756,53 euros
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté -(en section de fonctionnement)	118 759,30 euros
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté (en section d'investissement)	-16 171,31 euros

DELIBERATION N°04/2017-08
AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU
SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 46 756,53 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)
 - 118 759,30 euros en section de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté)
 - -16 171,31 euros en section d'investissement (compte 001 - Déficit d'investissement reporté)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **05 AVR. 2017**

Fait à Montauban, le

05 AVR. 2017

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le **05 AVR. 2017**

